

LA POLITIQUE SPEAK UP DE BURCKHARDT COMPRESSION VALABLE À PARTIR DU 1ER JUILLET 2022

VBCA400042, REV. 0 | MARKO DENADIC | 1 JUILLET 2022

PRÉAMBULE

Chers employés,

Notre code de bonne conduite contient des normes et des principes décrivant la manière dont les employés interagissent entre eux, avec nos parties prenantes, avec nos partenaires et avec l'environnement dans le cadre de nos activités. Associé à nos valeurs et à notre comportement, le code de bonne conduite Burckhardt Compression constitue le socle et le guide de notre comportement et de l'intégrité de Burckhardt Compression.

J'encourage chaque employé à s'engager dans une culture du respect, d'ouverture et de confiance mutuelle. Nous entretenons une culture de la communication ouverte. Si vous souhaitez signaler des comportements frauduleux ou contraires à l'éthique qui violent notre code de bonne conduite, vous pouvez le faire comme précédemment par le biais des canaux ordinaires de plainte existants (hiérarchie, RH locales, service juridique) ou, en dernier recours, par le biais du canal de signalement Speak Up de Burckhardt Compression sur lequel les signalements peuvent être déposés anonymement.

Je suis persuadé que chaque membre du personnel de Burckhardt Compression contribuera à la pérennité du succès de notre entreprise en agissant de manière responsable. Merci de votre soutien.

Fabrice Billard CEO

1. ÉTENDUE ET BUT

- 1.1 La politique Speak Up de Burckhardt Compression décrit la manière de traiter des signalements d'incidents confirmés ou suspectés de fraude ou de manquement.
- 1.2 La politique Speak Up de Burckhardt Compression s'applique à tous les employés, à tous les partenaires commerciaux de Burckhardt Compression et aux tiers utilisant le canal de signalement Speak Up.

2 SUSPICION DE MANQUEMENT/FRAUDE

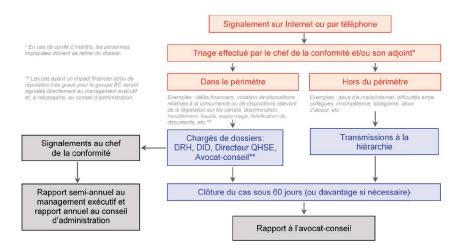
- 2.1 Tous les employés et les partenaires commerciaux de Burckhardt Compression et les tiers ayant connaissance de manquements suspectés de la part de tout employé ou partenaire commercial de Burckhardt Compression sont encouragés à signaler les violations de la loi et tout comportement frauduleux ou contraire à l'éthique qui contreviendraient au code de bonne conduite de Burckhardt Compression.
- 2.2 Dans la mesure du possible, tous les employés sont d'abord encouragés à signaler de telles suspicions par le biais des voies de signalement normales qui sont essentiellement la hiérarchie, les RH locales et le service juridique et conformité.
- 2.3 Si les voies de signalement normales ne sont pas envisageables (par exemple à cause d'un conflit d'intérêts du manager impliqué), les employés sont encouragés à recourir au canal Speak Up.
- 2.4 Les voies de signalement normales indiquées ci-dessus ne sont pas à la disposition des partenaires commerciaux de Burckhardt Compression et des tiers. Les partenaires commerciaux et les tiers ne peuvent utiliser que le canal Speak Up.
- 2.5 Le canal Speak Up est hébergé par un tiers indépendant implanté aux Pays-Bas.
- 2.6 Burckhardt Compression encourage toutes les parties à se manifester lorsqu'elles signalent un cas sur le canal Speak Up. Des signalements peuvent également être déposés sous couvert d'anonymat sur le canal Speak Up ou directement auprès du chef de la conformité. L'anonymat est susceptible d'entraver l'aptitude de l'entreprise à instruire correctement le dossier.
- 2.7 Afin de minimiser le nombre de signalements manquant de clarté ou de faux signalements, Burckhardt Compression a décidé d'enquêter uniquement sur les signalements anonymes d'employés ou sur ceux déposés par des partenaires commerciaux ou par des tiers sur le canal Speak Up. Les signalements anonymes d'employés ou ceux reçus de la part de partenaires commerciaux ou de tiers sur d'autres canaux que le canal de signalement Speak Up ne seront pas traités.

3 SIGNALEMENTS DE MAUVAISE FOI

3.1 Burckhardt Compression prend très au sérieux la pratique de signalements de mauvaise foi. Il s'agit d'une violation grave du code de bonne conduite et des mesures disciplinaires seront prises à l'endroit des employés se livrant à de tels actes. Les partenaires commerciaux et les tiers procédant à des signalements sur la base de la mauvaise foi sont également susceptibles d'être confrontés à des répercussions légales ou à d'autres conséquences.

4 ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS

4.1 Tous les signalements déposés sur le canal Speak Up seront traités conformément au flux suivant :



- 4.2 À réception de signalements de manquements ou de fraude présumés, le chef de la conformité évalue les informations reçues, détermine la marche à suivre et désigne le chargé de dossier (DRH pour des affaires d'emploi, DID pour des questions informatiques, Directeur QHSE pour des affaires liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement et l'avocat-conseil pour des affaires de fraude, antitrust et de corruption).
- 4.3 Si un cas signalé est susceptible d'affecter gravement les finances et/ou la réputation du groupe Burckhardt Compression, le chef de la conformité le transmettra directement au management exécutif et, si nécessaire, au conseil d'administration de Burckhardt Compression.
- 4.4 Le chargé de dossier est responsable de l'enquête, du rapport et de la clôture des affaires qui lui sont transmises. Le chargé de dossier peut s'appuyer sur la check-list suivante pour étayer les allégations :
 - Observation : qu'est-ce qui a été signalé ?
 - Source : d'où vient le signalement ?
 - Localisation : où l'incident a-t-il eu lieu ?
 - Moment : quand la violation présumée a-t-elle eu lieu ?
 - Allégation : type d'acte délictueux ou violation grave du code de bonne conduite ?
 - Fréquence : s'agit-il d'un incident isolé ou d'un incident répété ?
 - Quelles données supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre la violation présumée ?
 - Quels individus et quelles organisations doivent être contactés afin de comprendre intégralement l'affaire ou les allégations ?

Le chargé de dossier cherche à évaluer systématiquement la crédibilité et la sévérité des allégations dans chaque signalement. Au besoin, il devra recueillir davantage de renseignements et de preuves afin de déterminer si les allégations peuvent être corroborées ou non. Il peut interroger les personnes impliquées et il peut solliciter une assistance externe. À moins qu'il n'ait besoin de plus de temps, le chargé de dossier doit clôturer l'affaire sous 60 jours.

- 4.5 Le chef de la conformité et/ou les chargés de dossiers doivent renoncer à instruire tout dossier dans lequel se manifesterait un conflit d'intérêts. Ces cas devront alors être traités par un adjoint.
- 4.6 Burckhardt Compression s'attend à ce que les cadres de tous niveaux traitent sérieusement, rapidement et dans la plus stricte confidentialité toutes les affaires liées à des manquements. Le management est tenu de coopérer pleinement avec les chargés de dossiers désignés et de les assister pour instruire le manquement.

5 SIGNALEMENT NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

- 5.1 Le chef de la conformité et les chargés de dossier ont le droit de clôturer une affaire. Une affaire peut être clôturée dans les circonstances (non exhaustives) suivantes :
 - (1) L'affaire a fait l'objet d'une en quête et a été résolue. Des actions ont été définies, le cas échéant.
 - (2) Il n'existe pas suffisamment d'informations pour une enquête adéquate et il est impossible de recueillir davantage.
 - (3) L'informateur ou le plaignant a retiré la plainte.

6 SIGNALEMENT

6.1 Les chargés de dossiers remettent un rapport mensuel contenant toutes les affaires en cours et clôturées au chef de la conformité. Ce rapport contient également des renseignements concernant les affaires pour lesquelles une enquête ne se justifiait pas ou qui ont été clôturées le mois précédent. Le chef de la conformité signale les affaires tous les six mois au management exécutif et une fois par an au conseil d'administration de Burckhardt Compression Holding.

7 PROTECTION ET DROITS DE L'INFORMATEUR/DU PLAIGNANT

- 7.1 L'identité de tous les informateurs/plaignants sera protégée. Burckhardt Compression entretient une politique stricte visant à ne pas engager de représailles à l'endroit d'informateurs et de plaignants. Le tiers qui héberge le canal Speak Up ne divulguera jamais de fichiers vocaux, d'adresses IP ou de numéros de téléphone sauf pour les exceptions énumérées ci-dessous.
- 7.2 Le droit à l'absence de représailles est garanti par le code de bonne conduite et il ne sera toléré aucune violation de ce droit. Cependant, la qualité d'informateur ou de plaignant ne confère pas automatiquement d'immunité à l'auteur d'un manquement.
- 7.3 Cette protection s'applique aux informateurs et aux plaignants qui respectent cette politique.
- 7.4 Même si la procédure a été suivie correctement, il existe des circonstances où la protection de l'informateur ou du plaignant ne peut pas être garantie. Les autorités sont susceptibles d'être impliquées dans de telles affaires. Des fichiers vocaux, des adresses IP ou des numéros de téléphone peuvent être transmis aux autorités :
 - (1)Dansles cas pour les que ls ila été établiqu'un signalement a été effectué de mauvaise foi; (2) Si le signalement relève lui-même d'une qualification pénale (une menace sérieuse par exemple).
- 7.5 Si l'informateur ou le plaignant n'est pas satisfait du suivi et/ou du résultat de son signalement ou s'il ne se sent pas protégé, il peut déposer directement une plainte auprès du chef de la conformité ou sur le canal Speak Up. Le chef de la conformité doit répondre à l'informateur ou au plaignant sous 30 jours.

8 PROTECTION ET DROITS DE L'ACCUSÉ

Toute personne faisant officiellement l'objet d'une enquête doit en être informée. Burckhardt Compression notifie la personne faisant l'objet d'une enquête en temps utile en tenant compte de tout risque substantiel de destruction de preuve et/ou d'entrave à l'enquête. La personne faisant l'objet d'une enquête aura le droit de présenter l'affaire à décharge afin de garantir l'équité de la procédure.

9 PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

- 9.1 Burckhardt Compression et le chargé de dossier assigné traitent toutes les informations reçues dans la plus stricte confidentialité. La vie privée du messager et des sujets du rapport est protégée. Les informations ne sont partagées que si cela est strictement nécessaire. Si le canal Speak Up est utilisé, le personnel et/ou des traducteurs du prestataire de services peuvent également accéder aux informations dans la mesure nécessaire.
- 9.2 Burckhardt Compression respecte les dispositions et la législation de protection des données en viqueur.

10 COORDONNÉES ET ADRESSE WEB

10.1 Coordonnées

Chef de la conformité : Marko Denadic, Burckhardt Compression AG, Franz-Burckhardt-Strasse 5, Case postale 3352, CH-8404 Winterthour, Suisse, Tél. +41 79 505 29 42, portable +41 79 505 29 42 marko.denadic@burckhardtcompression.com

10.2 Liens menant au canal de signalement Speak Up :

Pour effectuer un signalement, veuillez utiliser les liens suivants sur l'intranet ou sur Internet :

Intranet: https://speakup.burckhardtcompression.com/internal

Internet: https://speakup.burckhardtcompression.com/external



Burckhardt Compression Holding AG CH-8404 Winterthur, Switzerland Tel. +41 52 262 55 00 Fax +41 52 262 00 51 info@burckhardtcompression.com www.burckhardtcompression.com